

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 8^e jour du mois d'octobre 2021, à 16:00 heures, par téléconférence :

Ont été contacté pour cette séance extraordinaire, chacune de ces personnes :

M. Nicholas Tremblay,	conseiller
Mme Nathalie Perron,	conseillère
M. Gabriel Brassard,	conseiller
Mme Nicole Dufour,	conseillère
M. Marc Dubé,	directeur général par intérim

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire

Absence motivée : Mme Nathalie Girard, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

À 16h00, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-10-225

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

- 1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE.***
- 2. *LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.***
- 3. *DOSSIER – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL.***
- 4. *PÉRIODE DE QUESTIONS.***
- 5. *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.***

3. Dossier – Développement résidentiel multifamilial

Résolution 2021-10-226

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par Mme Nicole Dufour

La proposition est passée au vote :

Pour :	2	M. Gabriel Brassard et Mme Nicole Dufour
Contre :	2	M. Nicholas Tremblay et Mme Nathalie Perron

Considérant l'égalité des voix, M. le maire Deny Tremblay exerce son droit de vote en faveur de la proposition.

La résolution ayant obtenu la majorité des voies, celle-ci est adoptée sur division.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à accorder le contrat à Tétra Tech concernant la production des plans et devis d'appel d'offres pour la réalisation des infrastructures souterraines et de surface pour la desserte des futures résidences du secteur de développement résidentiel multifamilial situé en arrière-lot des résidences de la rue Nil-Boucher.

Que le coût du contrat s'élève à 47 752.50 \$ plus taxes applicables et sera financé à même le fonds général.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'octroi dudit contrat.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Mme Nicole Dufour propose la levée de l'assemblée à 16 h 27 appuyée par le conseiller M. Gabriel Brassard.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

La séance est levée.

Deny Tremblay
Maire

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim